

L'histoire est comme une lanterne que l'on porte dans le dos, elle éclaire le chemin parcouru, mais elle n'éclaire pas devant soi.

*Confucius*

## Abrégés Chronologiques

Noïs - Noïo.

Nuccetum, = Nocetum, = Nocidum, = Nuccium, = Noisiacum.

Noisiaco Magno - Nuccium Magnum.

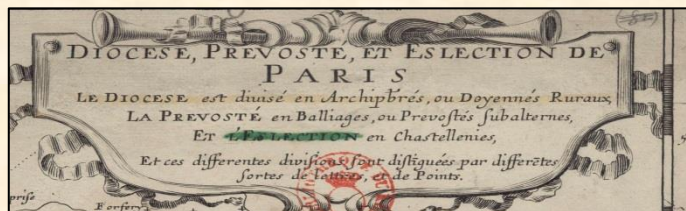
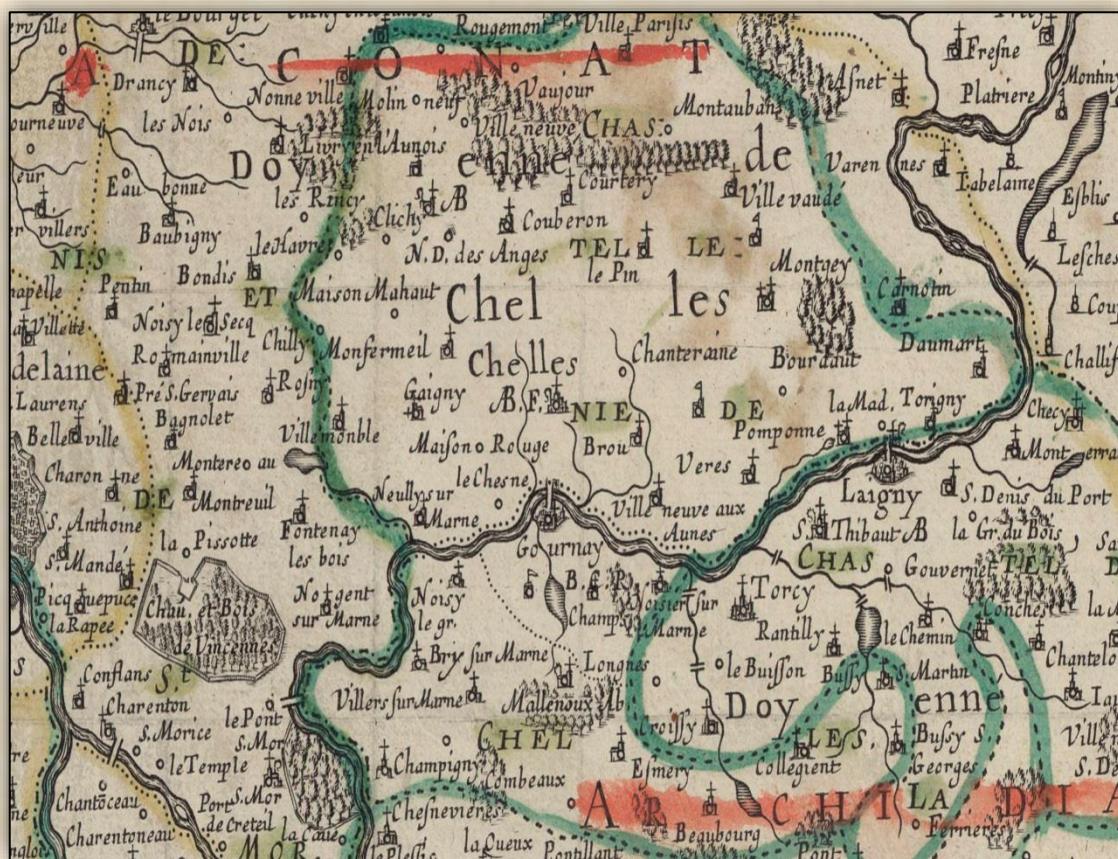
Nusiaci Magni.

Noisyacus - Noesciaco - Noysi.

Noisy-sur-Marne.

## Noisy-le-Grand

L'an 1 à l'an 1000



# *Abrégé chronologique*

## *Noisy des origines à nos jours, et par analogie ce qui est connu alentour.*

### *L'an 1 à l'an 1000*

L'an **1** – Le premier millénaire.

Naissance de Jésus.

La 1<sup>ère</sup> année de l'ère vulgaire de l'incarnation correspondant avec la 1<sup>ère</sup> année de la 195<sup>ème</sup> olympiade débutant soit : un 25 décembre - soit le mois de mars, et le 25 du même mois ; soit la date suivant les cours du soleil ou de la lune.

Le calendrier ne sera uniformisé qu'en 1563 par **Charles IX**. Avec un commencement de l'année au 1<sup>er</sup> janvier.

L'an **6**

La loi romaine *LEX. REGIA*, établit, entre autres, un impôt du vingtième sur les hérités.

L'an **21**

Selon **Tacite** : *Des révoltes éclatent sous l'empereur **Tibère**, dans le Nord, et le Nord-Est de la Gaule, elles sont dirigées par des nobles Gaulois, romanisés, révoltés par les dettes, conséquence des impôts trop lourds imposés par le fisc romain. Un Eduen Julius **Sacrovir**, et un Trévire, Julius **Florus** mèneront la révolte, et seront vaincus par le légat romain **Silius**.*

L'an **41**

Comme dans le culte primitif de la Grèce, les dieux abondaient en Gaule, environ 400 ; il y avait des divinités locales, dont l'adoration était limitée à une bourgade. Chaque cité avait son dieu qui était d'ordinaire le dieu de la source qui l'arrosait ou de la montagne sur laquelle elle était bâtie. Les divinités des sources et des bois faisaient l'objet de la plus ardente dévotion. Cependant au-dessus des innombrables divinités locales, quelques grands dieux commençaient à s'élever, représentant les forces éternelles de la nature ou les grands principes de la vie humaine. **Taranis** (dieu du tonnerre), **Teutatès**, (un dieu géant et cruel) dans lequel il faut reconnaître le **Mercur** des commentateurs... **Esus** (bon dieu, mais avide de sang humain est représenté en travailleur), **Cernunnos**, le dieu aux bois de cerf, il est le symbole du renouveau, **Epona** (déesse des cavaliers et des écuries), **Bellenus** (dieu guérisseur)...

*Pour les Germains, dit **Diodore de Sicile** :*

*Les âmes des hommes sont immortelles, et après bon nombre d'années, recommencent à vivre en pénétrant dans un autre corps...*

Sur le culte du soleil chez les peuples anciens de l'Europe septentrionale, et occidentale, on n'a que fort peu de renseignements. **César** dit que les germains n'adorent que des dieux visibles comme le soleil, le feu, et la lune. Au culte du soleil se rattache un symbole : la roue solaire qui est l'attribut d'un des dieux gaulois, le Jupiter à la roue.



Un autre symbole ancien, celui du svastika : une croix dont les quatre branches égales sont recourbées à angle droit à leurs extrémités, la courbure des branches, toujours dirigée dans le même sens, exprimerait le mouvement perpétuel circulaire de l'astre.

Le druidisme était puissant, l'empereur **Auguste** fit romain tous les dieux gaulois, et leur dressa des autels. La religion impériale s'imposa, dans les villes des prêtres officiels ou *Flamines* desservirent le culte des empereurs divinisés, et ces prêtres furent toujours choisis parmi les premiers personnages de la cité.

La puissance suprême se présentait alors aux esprits communs comme une sorte de providence divine. Elles s'associaient dans la pensée des hommes avec la paix dont ils jouissaient après de longs siècles de troubles, prospérité et richesse grandissant avec les arts et la civilisation.



Dans les temps anciens, on avait adoré :  
*Le nuage qui se répandant en eau, faisait germer les cultures, et le soleil qui les faisait mûrir ...*

Les fêtes païennes furent remplacées par des solennités qui avaient quelque lien d'analogie avec elles : la fête de Noël : *Natale* paraît avoir été fixée au 25 décembre parce que c'était la date d'une fête profane

*Natalis Invicti*, la fête de l'invincible dieu du soleil ; dans le culte mithriaque, le 25 décembre était le commencement du salut apporté par Mithra, dieu de la lumière et de la vérité.

En l'an **42** de l'ère vulgaire

**Eusèbe** assigne cette date à la séparation des apôtres, partis de Judée, cette sainte caravane chargée d'apporter la bonne parole à nos ancêtres.

Saint-Pierre arriva à Rome pour la première fois.

L'an **48**

L'empereur **Claude**, né à Lyon se fera le défenseur, auprès du sénat Romain, de l'accession des chefs des grandes familles Celtiques au sein du sénat romain.

L'an **70**

Un général Romain **Cerealis** s'adressant aux habitants de la Gaule :  
*Vous partagez l'empire avec nous, vous commandez nos légions, vous administrez nos provinces.  
Entre vous, et nous, il n'y a aucune barrière, aucune distance...*

L'an **79**

Le Vésuve ensevelit sous 8.00 m de cendres, la ville de Pompéi.

L'an **80**

Saint-Lazare, apôtre du Christ, après un apostolat de 30 ans comme évêque de Marseille termina sa vie par le martyr.

L'an **87**

L'empereur **Domitien** ordonna l'arrêt de l'extension des vignes Gauloises qui concurrençaient les vignobles Romains, et préserva en Gaule la culture du blé.



L'an **92**

Aux dires de **Suétone**, l'empereur romain **Domitien** attribuant à l'extension des vignobles, l'insuffisance des récoltes de blé et les disettes qui en étaient la conséquence, défendit de planter de nouvelles vignes en Italie, et ordonna d'arracher la moitié de celles qui existaient dans les provinces de l'empire.

**Montesquieu** indique lui une raison autre :  
*Le prince timide fit arracher les vignes dans les Gaules de peur que le vin y attirât les barbares...*

**L'HISTOIRE DE LA VIGNE - par Frantz Malvezin.**

L'an **120**

L'empereur romain **Hadrien** surnommé, l'empereur voyageur, soulage les pauvres dans les Gaules ; s'informant des besoins, aidant les villes endettées ; méritant le titre que lui donnent ses monnaies de restaurateur, et de conservateur des Gaules.

L'an **160**

Les prêtres partis de l'Asie mineure sous la conduite de **Pothin**, et **Irénée** arrivèrent en Gaule, et fondèrent deux évêchés, l'un à Lyon, et l'autre à Vienne.

L'an **167**

L'empereur romain Marc **Aurèle** promulgue l'édit de persécution contre l'église.

L'an **177**

On vit pour la 1<sup>ère</sup> fois dans les Gaules des chrétiens martyrisés pour leur foi. Pourquoi ces persécutions ? Les chrétiens sont perçus par le pouvoir comme des sectes secrètes et donc suspects, leur refus de participer au culte impérial fait douter de leur loyauté, et de leur civisme envers l'empire Romain. Ils seront boucs émissaires sacrifiés au nom de l'ordre, et de la paix de l'empire.

Sous le règne de l'empereur Marc **Aurèle** eut lieu la plus cruelle des persécutions contre les chrétiens des Gaules ; L'atroce supplice de l'esclave Blandine.



19 février **197**

La capitale des Gaules : Lyon où se produit un affrontement entre les armées de Septime **Sévère** et Clodius **Albinus** ; d'horribles scènes de pillages et d'incendies seront rapportées par l'historien **Hérodien** d'Antioche sur ce qui sera le premier coup porté contre la grandeur et la prospérité de la capitale des Gaules.

L'an **203**

Saint Irénée, évêque de Lyon fut martyrisé sous le règne de Septime **Sévère**.

L'an **234**

La Gaule est pillée et ravagée par les Germains. L'empereur **Alexandre** se rend en Gaule, et devant sa sévérité envers les troupes Gallicanes, il sera mis à mort par les émeutiers.

L'an **251**

Le pape **Fabien** envoie 7 missionnaires en Gaule dont Denis qui sera évêque à Paris ; le 9 octobre ce dernier aura la tête tranchée. Les diocèses ainsi constitués dont les limites correspondent aux civitas Gallo-Romaines.

Une autorité religieuse prendra place aux côtés de l'autorité civile.

L'an **258**

Les francs envahissent la Gaule, l'empereur **Gallien** les repousse, mais devra dégarnir ses troupes cantonnées le long du Rhin.

L'an **260**

Le gaulois **Postumus**, gouverneur Romain de basse Germanie, se révolte. Il sera nommé empereur des Gaules par ses légions. L'empire des Gaules durera 13 années. L'empereur **Aurélien** après un accord avec **Tetricus** obtiendra la capitulation de ce dernier, mettant ainsi fin à l'empire des Gaules, et permit le rétablissement de l'empire Romain d'occident.

L'an **270**

L'empereur **Aurélien** pour contraindre les laboureurs à venir reprendre leurs travaux délaissés devant la lourde pression fiscale, fit fouiller les forêts et poursuivre ces communautés maudites qui attiraient à elles les nombreux déserteurs de la charrue. Les *Latrunculatores* battaient les campagnes pour y arrêter les malfaiteurs.

**275-276**

Ces années furent les plus funestes que la Gaule ait connu sous la domination Romaine au moins 60 villes furent détruites sous **Caracalla**, un édit impérial donna le droit de cité à tous les habitants de l'empire.

L'an **277**

L'empereur romain **Probus** rétablit les Gaules qui avaient été occupées par les Germains.



L'an **281**

L'empereur **Probus** permet aux Gaulois d'avoir des vignes, et de faire du vin. Ces mêmes vignes qui furent arrachées sur ordre de l'empereur **Domitien** ;

*Quelle était la pensée de **Probus**, lorsqu'il prononça ces paroles ?...*

*Bientôt nous n'aurons plus besoin de soldats ...*

L'an **284**

Durant l'empire de **Dioclétien**, tout le pauvre peuple accablé par la servitude fut contraint de se rebeller pour s'en délivrer. De l'origine celtique *Bagad*, troupe, ces attroupements se donnèrent le nom redoutable de Bagaudes ou révolte des habitants du bois.

*O riche, s'écria le révolté, tu es fort contre moi, mais quel que soit ta confiance dans tes biens qui te protègent, écoute : quand j'ai fait le sacrifice de ma vie, nous sommes égaux...*



Les habitants des campagnes aux environs de Lutèce prirent les armes sous le commandement de deux officiers Romains **Hélianus** et **Amandus**.

*Maximien pénétra en gaule et défit les bandes sans discipline et sans armes des Bagaudes. Résolus de périr libres et chrétiens, Hélianus et Amandus se retirèrent à l'extrémité de la presqu'île formée au confluent de la seine et de la marne, protégés par la nature et par les travaux que la tradition attribuait à César, ce lieu, ou s'éleva depuis le célèbre moutier de Saint-Maur-des-Fossés, garda le nom de camp des Bagaudes. A. Pomponius Hélianus et Cneius Salvius Amandus y furent tués...*

L'an **296**

Un panégyriste de Constance **Chlore** nous rapporte que l'empereur vainqueur, amène de Germanie en Gaule des Germains prisonniers ; il en fait des colons qui labourent, et moissonnent les terres des propriétaires Gallo-Romains.

*Le Chamave et le Frison labourent pour moi, et grâce à tes victoires, César invincible, les parties inhabitées des territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes, de Langres reverdissent par le travail du cultivateur barbare...*

Ces malheureux colons, étrangers au pays qu'on leur donnait, étaient pour les anciens habitants du voisinage de nouvelles gens, *Nova Gentes*, d'où l'origine du nom de la ville de Nogent.

24 février **303**

L'empereur romain **Dioclétien** promulgue l'édit de persécution, ordonnant la destruction des églises et des livres sacrés, la cessation des assemblées chrétiennes et l'abjuration de tous les chrétiens.

Ce fut chez les jurisconsultes païens que le christianisme trouva ses plus ardents adversaires. Or ces jurisconsultes attachés aux anciennes lois regardaient la religion chrétienne comme source de division et de trouble. **Ulpian** avait fait un traité des devoirs d'un proconsul qui définissaient les peines que l'on devait infliger aux chrétiens.

L'an **311**

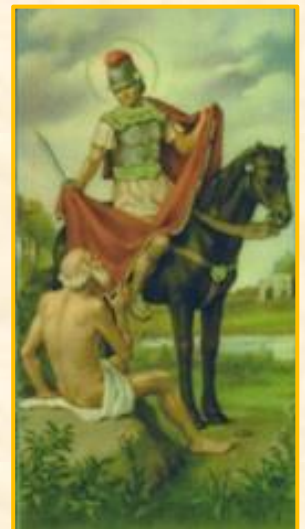
Paru un édit de pacification.

L'an **312**

**Constantin** vainqueur du Pont Milvius est tout puissant en occident avec en orient Licinius son homologue, ils accordent des libéralités aux chrétiens. Le christianisme à leurs yeux est le meilleur moyen d'unifier l'empire divisé et de fortifier le pouvoir impérial. La politique de Constantin favorise la mise en place de structures ecclésiastiques hiérarchisées : un évêque par cité sous la conduite d'un métropolitain par province.

L'an **313**

Le christianisme, toléré par **Constance Chlore** sur le trône avec **Constantin**, par l'édit de Milan accorde l'égalité de tous les cultes, il accorde la plus complète liberté de pratiques religieuses dans l'empire romain et il porte la signature des 2 princes qui prennent le titre païen de souverain pontife.



La conversion des Gaulois au IV<sup>ème</sup> siècle par **Saint-Martin** que **Grégoire de Tours** nomme :

*La lumière nouvelle, la lampe dont les rayons éclairèrent la Gaule..*

Que dire de la population qui composait alors une *Civitas* gallo-romaine qui se divisait en deux classes :

L'une riche désireuse de profiter, l'autre simple instrument de travail (colons ou esclaves) dépendant d'un maître *possessores* grand propriétaire qui cherchait à agrandir ses biens.

Cette aristocratie oisive passait les mois d'été dans la *villa* qu'il a fait construire, c'est sa *villa Urbana*.

Enfin la *villa rustica* plus éloignée qui comprend l'habitation des esclaves et des affranchis qui travaillent pour le maître, et à côté de ces *casae* se trouvent les celliers, les granges, les étables.

C'est un petit monde qui vit là pour les besoins du maître et des siens. Plus loin se trouvent, le moulin, le four, avec les artisans que nécessitent les divers travaux agricoles. À côté des bergers, des laboureurs vivent sur ces terres, des maçons, des charpentiers, des forgerons.

Dans une zone plus éloignée, des lots de terre sont divisés avec leur *casa* et donnés à des *colons* qui travaillent pour eux, mais qui payent une redevance au maître. Les colons, libres juridiquement n'en sont pas moins attachés à la terre et vendus avec elle.

Un tel état social rendait le pouvoir faible contre les peuplades germaniques qui depuis des siècles menaçaient les frontières de l'est de la Gaule.

Les gallo-romains avaient octroyé des territoires sur le sol gaulois, l'empereur **Auguste** : aux Suèves et aux Sicambres, l'empereur **Tibère** accorde à 40.000 Germains la même hospitalité, politique habile de défendre le sol conquis par les congénères de ceux qui l'attaquent, somme toute avec un fort risque de colonisation de l'intérieur.

Si nos grandes villes ont pour origine les antiques *Oppida Celtique* la plupart de nos villages ne sont que les domaines des grands seigneurs Gallo-Romains.

Aux dires d'**Eumène**, lorsque **Constantin** arriva en gaule :

*La terre n'enfantait pas de quoi dédommager des dépenses de la culture ; ces plaines jadis si fécondes, ces riches vallées, n'étaient plus que des marais ou des étangs ; le laboureur se refusait à un travail dont le fisc romain eût dévoré tout le produit...*

Les efforts de **Constantin** pour rendre la province exténuée à la vie, furent inutiles, son œuvre périt avec lui, et il serait difficile d'exprimer à quelle misère le peuple des Gaules était réduit lorsque **Julien** y arriva.

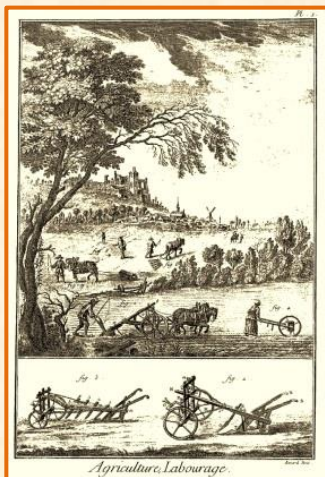
Un usurpateur **Magnence** avait même, osé exiger des gaulois la moitié de leurs biens. **Licinius**, procureur romain des Gaules, nommé par l'empereur **Auguste**, pille le pays, il ira jusqu'à imposer 14 mois dans une année pour faire payer 14 contributions.

Les édits des empereurs, les actes de législation ne permettent aucun doute sur la tyrannie que le fisc romain faisait peser sur la campagne Gauloise. Le petit possesseur de biens ruraux, soumis seul à toute l'étendue de ces exigences, succombait sous le poids de charges plus forte que le revenu même des terres imposées, tandis que par une politique cruelle autant qu'habile, on multipliait dans les cités le nombre de privilégiés, afin de s'appuyer sur une classe puissante intéressée à soutenir des abus dont on lui abandonnait une partie des revenus.

Une multitude de droits iniques pleuvaient sur les petits propriétaires ; pour le soleil lui-même on payait l'impôt, *le solarium*.

Ainsi disait **Pline** avec une généreuse amertume :

*Nous faisons payer aux nations l'ombre même dont elles jouissent...*



L'an **314**

Au concile des évêques d'occident, seize évêques Gaulois sont présents.

L'an **320**

L'empereur **Constantin** édicte une loi interdisant l'usage du fouet pour le recouvrement de l'impôt.

La crise avait favorisé la concentration foncière ; on assiste à la formation d'immenses domaines au cœur desquels sont construits de vrais palais campagnards, domaines détenus par des sénateurs ou représentants de Rome qui acquièrent un réel pouvoir local dans les campagnes.

L'an **321**

Une loi n'ordonne que le jour du soleil *dies solis*. Les tribunaux, les ateliers, les boutiques fussent fermées. Les païens fêtaient le jour de Saturne le samedi, et les chrétiens celui du soleil le dimanche *dies dominica*.

L'an **325**

La ville de Nicée en Bythinie accueille 318 évêques, ceux-ci se réunirent sous la présidence de l'héritier des césars pour proclamer la victoire du christianisme sur le paganisme.

L'an **356**

**Julien**, neveu de Constantin le grand, fut nommé César et pris le gouvernement des Gaules.

Dans le Misopogon, de **Julien** empereur, celui-ci rapporte pour Lutèce :

*Ils ont de bonnes vignes, et même des figuiers depuis qu'on prend soin de les revêtir de paille, et de ce qui peut garantir des injures de l'air...*

L'an **373**

Devant l'abandon du travail des terres, et l'absence d'exploitants refusant d'être imposés au-delà du raisonnable, il fut promulgué l'édit de Valens :

*Certains hommes lâches et paresseux désertant le devoir de citoyens, cherchent les solitudes et les retraits et sous prétexte de religion, se mêlent aux congrégations des moines. Nous ordonnons que le comte d'orient les arrache à leurs retraites et les rappelle à l'accomplissement de leurs devoirs envers la patrie...*



6 mars **397**

**Arcadius**, devant les nombreuses exactions commises par les recouvreurs des taxes, publia un édit par lequel il punissait de mort les concussions des percepteurs.

8 novembre **397**

L'évêque **Martin** s'éteignit à Candes, sa dépouille fut l'objet d'un enlèvement par les moines de Marmoutier au nom du diocèse de Tours. Son corps sera mis dans un esquif, et remontera la Loire pour un périple de plus de 2 jours sous un temps plus que clément, et radieux pour la saison, que les roses refleurirent ;

*On y verra là, l'origine du miracle de l'été de la Saint-Martin.*

L'an **400**

### 17 provinces et 114 cités sont alors recensées en Gaule :

Dans le diocèse des Gaules – *diocesis Galliarum* :

- 87<sup>ème</sup> cité – *Melduorum* pour la ville de Meaux.
- 88<sup>ème</sup> cité – *Parisiiorum* pour la ville de Paris.

L'an **406**

L'invasion des barbares germains ; des hordes d'Alains, de Gépides, de Saxons, d'Hérules, de burgondes, de Quades, de Vandales et de Suèves franchirent le Rhin gelé et se jetèrent sur la Gaule.

Tout d'abord pillards, ces germains avaient suivi les voies romaines détruisant les *villae* ravageant les prés, les vignes, et les cultures. Ces barbares se fixèrent alors dans le nord de la Gaule.

L'an **409**

Jérôme de **Stridon**, qui sera sanctifié, a décrit le climat incertain de cette époque :

*Une multitude prodigieuse de nations cruelles et barbares a inondé toutes les Gaules. Tout ce qui est en entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin a été en proie aux Quades, Vandales, Sarmates, Alains, Gépides, Hérules, Saxons, Bourguignons, Allemands et Pannoniens. Les barbares ont tout ravagé...*

L'an **411**

Devant les envahisseurs Germains, Rome négociera avec eux, et en fera des fédérés qui s'installeront sur les terres ainsi concédées, et accepteront d'apporter leur concours dans la lutte contre d'autres envahisseurs barbares, en échange d'abandon de terres, et la fourniture d'un ravitaillement en vivres.

L'an **443**

Francs, Burgondes, Wisigoths se partagent une bonne partie de la Gaule, de ce qui était l'empire Gallo-Romain, avant tout pays rural ; Lutèce qui s'était concentrée regroupait environ 2 à 3 000 âmes ; le reste du territoire était occupé par de grands domaines agricoles dont les propriétaires abandonnaient les 2/3 aux envahisseurs au risque de tout perdre. Les envahisseurs satisfaits de trouver des campagnes plus riches que les leurs s'installèrent, et se fixèrent définitivement sur place.

L'an **451**

*Le cinquième siècle est l'époque désastreuse des invasions barbares. La plus terrible fut celle des Huns conduite par **Attila** surnommé le fléau de Dieu, et lui-même disait ou faisait dire qu'après son passage l'herbe ne repoussait plus. Le 7 avril, veille de Pâques, le farouche **Attila** avec une armée de 500.000 hommes traversa le Rhin à Cologne. Le 16 avril, il prit la ville de Metz, entra à Reims le 15 mai, le 24 juin à Orléans, Au mois de Juin, les habitants de Lutèce, voyant leur tour venir, répondant à la panique, ils voulurent abandonner leur ville, mais une simple villageoise Geneviève les en dissuada. Attila ignore Lutèce. **Aetius** et ses armées coalisées firent face à Attila lors de la bataille de Mauriac, près de Châlons-sur-Marne, qui se conclut par une convention entraînant le départ et le repli des armées d'Attila au-delà du Rhin vers le 10 octobre.*

*Cette campagne d'Attila dans les Gaules dura 6 mois.*

*Une foule de chrétiens trouvèrent la mort sur les rives de la Marne en ce 24 juin 451 ; ses 2 chefs **Agoard** et **Aglibert** dont l'église a fait 2 Saints vénérés dans l'église de Créteil... repris dans le martyrologue d'Usuard.*

L'an **454**

La Mort d'**Aetius** surnommé le *bouclier de Rome*, car celui-ci avait arrêté Attila à la journée de Mauriac ou 100 000 hommes périrent dans la bataille des champs catalauniques. Cette mort ou plutôt assassinat sonnera le glas de l'unité Romaine en Gaule et l'avènement des barbares, ces envahisseurs Germaniques venus de l'est et du nord.

## L'an 466

Naissance de **Clovis I<sup>er</sup>**, Chlodwig, *L'illustre dans la bataille*, fils de **Théodoric I<sup>er</sup>** roi des Francs Saliens de Tournai qui fut le 3<sup>ème</sup> roi depuis près de 20 ans de ce peuple barbare surnommé Mérovingien en référence à Mérovée son probable grand-père.

**Clovis** parlera en ses termes de sa proche parenté qu'il avait occis :

*Malheur à moi qui suis resté comme un voyageur au milieu des étrangers, Je n'ai pas de parents qui puissent me secourir, si l'adversité m'arrive....*

**Grégoire de Tours** ajoute :

*Il disait cela par ruse, et non par douleur de leur mort, pour voir si, par hasard, il pourrait encore trouver un parent, afin de le tuer ...*

Pour être chef de tous les francs, et sécuriser son royaume pour garantir à ses fils leur héritage, Clovis après s'être débarrassé de ses plus proches parents, deviendra maître de toute la Gaule, et fera un peuple, de ce qui jusque-là n'avait été qu'une confédération de tribus.

Amédée **Thierry** dans son ouvrage sur les derniers temps de l'empire romain d'occident nous livre ses constatations :

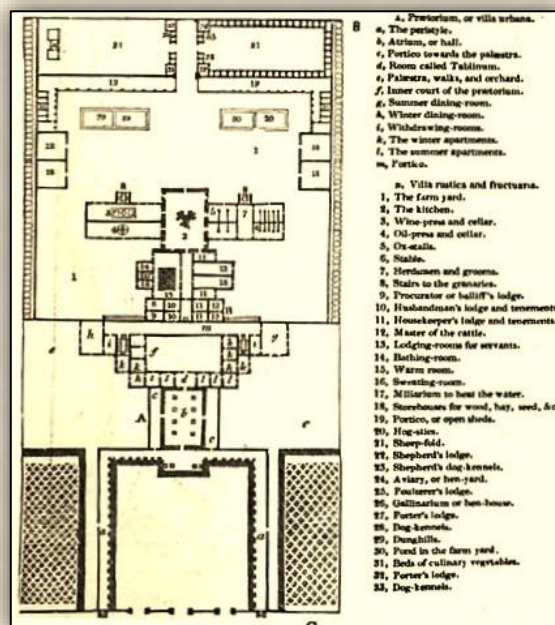
*Longtemps les césars se recrutèrent parmi les légions romaines, loi fatale d'un gouvernement à la fois électif et militaire. Mais lorsque, par les vices d'un système qui introduisait dans la composition des armées de Rome plus d'étrangers que de citoyens, il arriva que les chefs militaires furent tous ou presque des barbares, qui œuvrèrent à la perte de l'empire. Un grand malheur attaché aux gouvernements faibles, c'est qu'ils ne s'appartiennent plus, amis, ennemis, voisins, tous s'arrogent le droit d'intervenir dans leurs affaires domestiques, de se jouer de leurs institutions. C'était alors le tour des barbares de faire des césars à la pointe de l'épée ...*

Visitions la villa de Sidoine **Apollinaire** dans ses écrits :

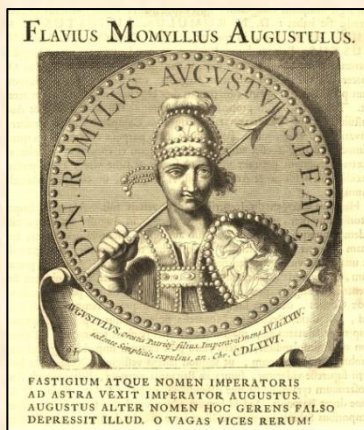
*Nous sommes à Avitacum, nom d'une terre qui me vient de ma femme, par la grâce de dieu nous vivons là, moi et les miens [...] Sidoine s'attendrit sur le paysage, sur la vue d'une montagne escarpée, et aussi d'une colline, sur la grande allée découverte qui permet d'accéder à la maison...Voici le vestibule, suivi des bains, ceux-ci sont adossés à des rochers couverts de bois de façon que les buches que l'on coupe dans la forêt viennent en roulant tomber comme d'elles-mêmes tout près du fourneau contigus à la salle des bains chauds. La pièce est de même grandeur que la salle des parfums qui lui fait suite, avec placés en hémicycle des sièges ou frémit l'eau chaude placée dans des canaux de plomb qui sont dirigés à travers les murs. La salle de vaporisation est éclairée au grand jour [...] Puis c'est la salle de bains d'eau froide, elle est vaste et pourrait sans exagération le disputer aux piscines publiques. Le toit qui la couvre est en pyramide à 4 côtés, couverts de tuiles creuses. Cette salle forme un carré parfait. À l'extérieur et à l'est de l'édifice principal est annexée une piscine contenant environ 20.000 muids d'eau. C'est là qu'au sortir des bains chauds on se rend par 3 passages ouverts dans les murs [...] Du sommet de la montagne descend un courant d'eau recueilli dans un tuyau qui fait extérieurement le tour de la piscine et d'où s'échappent des torrents d'eau par des ouvertures terminées en têtes de lion [...] Dès que l'on sort des bains, on pénètre dans des ateliers où travaillent les femmes, un peu plus loin voici le réfectoire des femmes ; puis ce sont les appartements des maîtres.*

*De la galerie, on passe dans la salle à manger d'hiver, que le feu active par le tuyau de la cheminée. De cette salle à manger on passe dans une autre pièce plus petite d'où l'on découvre tout le lac ; là se trouve le lit pour se mettre à table et un très beau buffet. Au sortir de la table, on passe dans une pièce très fraîche ; come on est plein nord, elle reçoit le vent et non pas le soleil. Auprès se trouve une petite pièce où la paresse des valets prend place plutôt pour sommeiller que pour dormir ...*

Dans ces villas vivent des gens heureux, dont certaines sont immenses avec plus de 150 pièces ;  
Le poète **Ausone** décrira le portrait de ces familles dans ses œuvres.







### L'an 475

L'empire romain d'occident s'éteint avec **Augustule** ; les Vandales ravagent l'église d'Afrique, et envoient en exil, ou font mourir dans les pires tourments, les catholiques qui ne veulent pas se convertir à l'arianisme.

### 23 août 476

Un officier des gardes l'Hérule **Odoacre**, chef des Hérules, un peuple germanique venu de Scandinavie, détrôna le dernier empereur romain Romulus **Augustule** qui restera célèbre pour avoir enseveli l'empire Romain d'occident.

Il se développera, alors, en Gaule, une mosaïque de petits royaumes barbares.

### L'an 481

Trois peuples seulement sont présents en Gaule : les Bourguignons, les Visigoths, et les Francs qui possédaient une vaste étendue du territoire, et s'en disputaient la domination.

L'invasion Franque détruisit pour toujours la domination Romaine, et soumit la Gaule. **Clovis I<sup>er</sup>** fut le premier chef Franc et la seule autorité légitime reconnue en Gaule. Le royaume *Regnum Fran Corum* s'étendit de plus en plus, il était composé de territoire possédant une civilisation propre, et loin d'être homogène.

Le territoire situé à l'est, et au nord de la Gaule deviendra l'Austrasie ; Les paysans romains furent alors appelés *Litus* seu *Villanus*, c'est-à-dire : *homme à qui l'on faisait la grâce de vivre pour travailler au profit des conquérants*. Les terres de l'*AGER PUBLICUS* furent distribuées aux guerriers, mais une grande partie forma le domaine royal ou fisc.

Noisy fut de ce nombre. Les rois mérovingiens résidaient dans une de leur villa, ferme, plutôt que château, métairie au milieu de vastes exploitations agricoles. Ils vivaient là tant qu'ils n'avaient pas épuisé les provisions qu'on y avait accumulées pour eux, et leur suite.

Ainsi dans la Gaule Franque, la vie rurale l'emporte sur la vie urbaine.

Les rois mérovingiens vivaient surtout au milieu de leurs vastes domaines ruraux qu'on appelait villas, les rois de la première dynastie eurent des habitations de plaisance, ils s'installèrent dans les palais encore debout des temps Gallo-Romains.

De caractère primitif, le roi mérovingien n'attache à la terre qu'une valeur secondaire, il la prodiguera sans compter à l'église, et à ses fonctionnaires *les leudes*.

Le mot *Villa* s'applique chez **Grégoire** de Tours, aux localités les moins considérables, aux centres d'exploitation agricole, aux maisons de campagne des rois francs.

La *Villa* n'est pas pourvue d'une église comme pour le *Vicus*, on y trouve cependant un *oratorium*, n'ayant sans doute qu'un caractère privé. La *villa* dépendait d'un *vicus*.

L'historien des francs n'est pas d'accord avec l'usage de son temps lorsqu'il applique le nom de *villa* à des localités d'un ordre aussi modeste, il se conforme au sens qu'avait ce substantif chez les anciens auteurs latins, on trouve au contraire des écrivains du V<sup>ème</sup> siècle Rutilius **Numatianus**, attribuant à villa le sens actuel du mot village.

Dans la liste donnée par **Grégoire** de Tours est cité comme résidence royale :

NUCCETUM ...Pour désigner Noisy.

La désolation des campagnes :

*Des soldats sans cesse en mouvement, brûlant et massacrant tout sur leur passage. Il régnait parmi ces hordes une licence si effrénée qu'ils se ruaient sur leurs chefs ; il n'y avait alors, qu'un seul droit : celui du glaive....*

**Histoire de la ville et de tout le diocèse de PARIS** par l'abbé Lebeuf.

Tome quatrième - librairie de Fechoz et Letouzey - Paris - 1883.

*Celui (Noisy) dont il s'agit a été surnommé le Grand, soit à cause de son étendue, soit parce que nos rois de la première dynastie y ont eu une maison de plaisance ou un domaine.*

*A l'égard de l'origine du mot NOISY, on convient que tous les lieux qui portent ce nom, l'ont eu à cause de la quantité de noyers qui y étaient plantés ; de là vient qu'on les trouve nommés en latin NUC CETUM ou NOCETUM, et ensuite par altération NOCIDUM, NUCCIUM, NOISIACUM....*



- Édité par le sieur Jaillot - 1723-

*La situation est sur un coteau, ce qui fait que l'eau n'y est pas rare, les nappes souterraines proviennent des eaux qui tombées à l'état de pluie, s'infiltrent dans le sol, et par gravité descendent jusqu'à être piégées par des couches de terrains imperméables. Ce pays abonde en vignes sans cependant manquer de labourages, ni de prairies.*

#### VILLA FLUYS ...

*Le nom a pour origine : la villa des eaux courantes. En effet, les eaux ruisselaient de toutes parts sur une importante couche géologique imperméable de marnes vertes.*

*Le noyer fut reconnu, de tout temps un arbre si utile qu'on en a planté dans une infinité de places défrichées dans les forêts, de là vient le nom de *Nucoetum* donné à plusieurs lieux, et qui a formé en langue vulgaire Noisy. Sous un noyer rien ne pousse, ses feuilles secrètent une substance la juglone qui inhibe la germination des graines, et empêche la croissance des autres végétaux dans son voisinage, d'où un usage dans les grandes opérations de reconquête du sol ; pour permettre la transition de forêt impénétrable à des sous-bois accessibles.*

L'an 481

Clovis succède à son père **Théodoric I<sup>er</sup>** roi des francs saliens de Tournai.

L'an 486

**Syagrius**, roi romain et chef de l'armée de campagne du bassin parisien, est vaincu dans sa capitale Soissons par **Clovis**. Lorsque les francs prirent le pouvoir, ils s'emparèrent des biens du fisc impérial romain ainsi que des *villae* des grands propriétaires Gallo-Romains qui devinrent propriétés royales.

Les francs s'établirent d'abord dans les habitations des Gallo-Romains, soit dans les cités, soit dans les *villae* au milieu des campagnes, et de la population agricole. Aussi les *villae* sont, ce qu'elles étaient avant l'invasion, c'est-à-dire le centre d'exploitation, et d'habitation des grands domaines, des bâtiments disséminés dans les campagnes, et où vivaient ensemble des Barbares et des Romains, des vainqueurs et des vaincus, des maîtres, des hommes libres, des colons et des esclaves.

Les invasions continuant ; le désordre et le pillage ; les habitants des campagnes anciens et nouveaux venus, eurent besoin de se garder et de se tenir sur la défensive. On voit les *villae* s'entourer peu à peu de fossés, de remparts de terre, de semblants de fortifications, des clos, cet appareillage de pierres locales hourdées à la terre.

L'an 493

Le chroniqueur byzantin **Procopé** de Césarée relate l'assassinat d'**Odoacre** par **Théodoric** le grand, roi des Ostrogoths, qui lui a tendu une piège en l'invitant à un banquet amical. Théodoric ne prendra pas le nom d'empereur mais celui de roi, qui reste la qualité des capitaines barbares.



L'an **496**

**Clovis**, roi des Francs Saliens et Rhénans, tourna ses armes contre les Alamans, envahisseurs Germains. Il les vaincra à Tolbiac, localité proche de Cologne. Après un revers durant la bataille, il avait pris serment, si la victoire lui sourirait, de consacrer au dieu de son épouse Clothilde.

25 déc. **498**

**Clovis** âgé de 31 ans, reçut le sacrement du baptême à Reims des mains de l'évêque Remigius, Saint-Rémi, ainsi que ses sœurs Alboflède et Lanthilde, ainsi que 3.000 guerriers francs qui suivirent son exemple.

Il était, alors le seul roi catholique qu'il y eut dans l'empire tant d'Orient que d'Occident.



Le pape Saint **Anastase II** écrivit au roi des francs en ces termes :

*Glorieux fils, votre avènement à la foi chrétienne coïncide avec le début de notre pontificat et nous apporte une joie immense. Le siège de Pierre tressaille d'allégresse, en voyant la multitude des nations remplir le filet que le pêcheur d'hommes, a reçu pour mission de jeter dans le monde. [...]*

*Nous adressons à votre sérénité le prêtre **Eumérius** qui vous transmettra nos félicitations...*

L'an **507**

Le bréviaire d'**Alaric** est appliqué par **Clovis** à ses sujets Gallo-Romains ; cette adaptation wisigothique du Code théodosien qui est aux Francs Saliens la première loi salique écrite, une sorte de code pénal et civil.

Juillet **511**

**Clovis** réunit un concile des Gaules à Orléans afin d'établir clairement les relations entre le roi et l'église.

Il est désigné *Rex Gloriosissimus*, et fils de la sainte église catholique.

27 novembre **511**

Mort de Clovis, il sera inhumé auprès de Sainte-Geneviève dans le sanctuaire de la basilique des Saints Apôtres Pierre et Paul, qui prendra plus tard le nom de Sainte-Geneviève, commencée par Clovis qui selon la légende, mesura la longueur de l'église qu'il allait construire, en lançant devant lui sa francisque de toutes ses forces.

En rapport avec les lois saliques les 4 fils de Clovis : Thierry, l'ainé, Clodomir, Childebert et Clotaire âgés de 14 à 16 ans se partagent l'héritage paternel. Childebert reçoit le royaume qui s'étend de l'Armorique à la Somme avec comme capitale Paris.

L'an **529**

Le concile de Vaison recommande fortement la propagation des écoles de campagne, elles se multiplièrent irrégulièrement, de nombreuses dans certains diocèses, à inexistantes dans d'autres. Enfin il y avait de l'enseignement dans les grands monastères, l'enseignement intellectuel était donné par les moines les plus distingués aux membres de la congrégation, ainsi qu'aux jeunes gens qu'on y faisait instruire.

22 novembre **533**

Sous le 3<sup>ème</sup> consulat de l'empereur **Justinien**.

*Après avoir achevé, par les soins de **Tribonius** et de ses collaborateurs, les 50 livres du DIGESTE (mis en ordre) ou PANDECTES (qui contiennent tout) ouvrages composés de matériaux appartenant à l'ancien droit, nous avons fait diviser en 4 livres ces INSTITUTES destinés à poser les premiers éléments de la science complète des lois...*



### L'an 557

Seize évêques se réunirent pour le concile de Paris. Ils eurent à débattre, pour prévenir, par des canons la dispersion des biens d'église, que les rois Francs donnaient au premier venu.

### L'an 558

Suite à la mort de Childebert, Clotaire I<sup>er</sup> restera seul : roi des Francs. Celui-ci avait 4 fils Caribert, Gontran, Chilpéric, et Sigebert

### L'an 561

Le royaume de **Clovis** sera démembré.

Les 4 fils de **Clotaire** se partagent la monarchie : **Chilpéric** hérite du royaume de Soissons.

Il est probable que les frères de Caribert opérèrent le partage de la civitas suivant la division naturelle : l'archidiaconé de Paris a dû échoir à **Chilpéric** avec les domaines de Chelles et Nogent-sur-Marne.



Chilpéric I<sup>er</sup> veut avoir Paris pour son partage, ses 3 frères s'y opposent ; on tira au sort les 4 royaumes. Chilpéric fut roi de Soissons, il imposa de forts tributs, chaque arpent de terre payait une barrique de vin et l'on payait aussi pour chaque tête d'esclaves.

### L'an 567

Le concile de Tours ordonne de refuser la communion aux personnes qui rendaient un culte aux pierres levées ; il est fait allusion dans un canon de ce concile à l'adoration des pierres situées dans les bois ou près des ruines, et sur lesquelles on faisait des vœux, et des offrandes.

### L'an 578

Chilpéric de Neustrie diligente une ambassade franque à la cour de Constantinople ; le moine Saint **Grégoire** fut renseigné sur l'état politique et religieux des Gaules, sur les 200 monastères qui y avaient été fondés, et sur les 45 conciles qui y avaient été tenus depuis la conversion de Clovis.

### L'an 580

Le bourg de Chelles. Le voisinage des forêts a souvent, dit l'abbé **Lebeuf**, donné l'occasion à nos rois de bâtir auprès des maisons de plaisance. Dès les temps de la 1<sup>ère</sup>

dynastie, ils avaient choisi le lieu-dit en latin KALA ou CALA, (nom qui peut venir de KAL), qui a signifié chez les anciens un abattis d'arbres, et par conséquent, un lieu défriché et essarté, ils avaient, choisi ce lieu pour se reposer dans les parties de chasse qu'ils faisaient dans les bois situés au septentrional de la Marne ; Soit qu'il y eut un village en ce lieu auparavant ou qu'il n'ait commencé à se former que depuis la destination faite par Clovis ou autre, il fut qualifié par la suite de VILLA REGALIS. Mais au VI<sup>ème</sup> siècle, on ne l'appelait simplement que :

CALA CIVITATIS PARISIACAE VILLA

Cette villa Regalis fut au VI<sup>ème</sup> siècle, le théâtre de crimes qui resteront dans la mémoire. Déjà, en 580, **Frédégonde** y avait obtenu de **Chilpéric** l'arrestation de son dernier fils **Clovis II**. Ce prince, conduit enchaîné à Noisy, sur l'autre rive de la Marne, dans une villa tenue par les leudes du roi (moitié palais, moitié métairie ou ils emmagasinaient les produits du sol, aujourd'hui localisée : cour Chilpéric) y fut assassiné par ordre de sa belle-mère. Des messagers vinrent dire au roi que Clovis II s'était percé lui-même de son épée ; **Chilpéric** les crut et ne pleura pas plus **Clovis II** qu'il n'avait pleuré ses autres enfants occis.

Les leudes du roi (*noble sénat des francs*) occupaient alors à Noisy la villa Régia.



**Frédégonde** fit creuser une fosse au pied du mur de la chapelle de Noisy, (abside Nord de l'église Saint Sulpice) et le fit enterrer là sans qu'il y fut rendu aucun honneur ; au bout de quelques jours craignant que le roi ne se ravisa, elle fit rouvrir la fosse, prendre le cadavre, et le fit jeter dans la Marne.

Quatre ans plus tard, **Frédégonde**, non contente de ces meurtres ; elle incita un leude nommé Landri avec qui elle entretenait des relations intimes à assassiner son roi de mari.

De nos jours à Chelles, dans une prairie voisine du chemin de fer de l'Est, on voit une grosse pierre dite d'abord pierre de Chilpéric, et depuis nommée Croix de Sainte-Bauteur, ou sainte Bathilde, qui symboliserait le lieu de l'assassinat.

Les rois carlovingiens conservèrent à Chelles une résidence, et distribuèrent à leurs leudes tout ou partie du domaine royal.



**Grégoire** de Tours nous montre qu'à côté des Comtes (*rapaces et iniques*), il y avait des fonctionnaires compétents, ils restent les représentants, et les défenseurs de la royauté. Le Comte devint le plus grand personnage de la Civitas, à côté de l'évêque, ils sont aussi bien d'origine gallo-romaine que germanique. Ils chercheront alors à rendre leur fonction héréditaire. Le Comte va jouer de plus en plus le rôle de petit roi dans sa *civitas*.

**Dagobert I<sup>er</sup>**, Clovis, son fils, et après eux le jeune Clotaire III, séjournèrent fréquemment dans la villa Regalis des bords de Marne à Chelles ; ce dernier y mourut et y fut inhumé. Mais cette villa semble avoir été dès lors délaissée par les successeurs de Clotaire III.

Plus tard, au commencement de la dynastie des Capétiens, Chelles reprend son ancienne splendeur ;

**Robert II** dit le Pieux y convoqua de fréquentes assemblées d'évêques.

Les chroniques du temps font encore mention des audiences particulières qu'y donnaient aux évêques le bon roi **Robert**, et son épouse la fière Constance de **Toulouse**.



-Monasticom Gallicarum de Dom **Germain** – Abbaye royale de Chelles.





### L'an 583

A Noisy, Un oratoire primitif est recensé, situé dans le proche voisinage d'une villa de Leudes, localisée cour Chilpéric : un tout petit bâtiment de style lourd mérovingien par son côté massif, qui contenait l'autel, orienté vers le soleil levant, où se pratiquait l'office religieux. Le prêtre à l'élévation faisait son l'offrande du calice à l'astre qui donne la force et le secours da robur, fer auxilium,

La façade avait une grande porte, celle-ci ouverte permettait aux fidèles nombreux d'assister à l'office de l'extérieur.

Elle forme actuellement l'abside du bas-côté Nord de l'église Saint-Sulpice.



-Des environs de Paris-3 lieues à la ronde – 1790 -

**Grégoire** de Tours rapporte que d'importantes gelées endommagèrent les vignes Noiséennes.

De nouveau des inondations de la Marne.

En septembre **584**

**Chilpéric** est assassiné à Chelles, un soir à la nuit noire, un leude nommé **Landri** poignarde le roi alors que celui-ci, rentrait de la chasse à cheval. L'évêque de Senlis nommé **Mallufe**, qui était à Chelles depuis 3 jours pour demander audience au roi, voulut lui rendre les derniers devoirs. Devant le mort laissé à l'abandon, le charitable prélat fit déposer le cadavre dans une barque sur la Marne pour le conduire à Paris où sa dépouille sera ensevelie dans l'église Saint-Germain-des-Prés. Ainsi fut traité celui qui aura pour surnom :

*L'Hérotte et le Néron de son siècle...*



Dans un pré situé à 200 mètres de la gare de Chelles près des restes d'une voie Gallo-Romaine, un petit monument, fût de colonne implanté dans une base quadrangulaire, débris d'une croix élevée selon la tradition locale dans l'endroit même où périt Chilpéric ; répondant à un usage bien ancien dans le milieu rural de marquer par une croix, le lieu où un meurtre a été commis.

28 novembre **587**

Le traité d'Andelot par lequel Gontran et Childebert garantirent aux leudes, la possession des terres qu'ils avaient reçues des rois.

De nouveau dans ses écrits Grégoire de Tours rapporte les fortes gelées qui touchèrent les vignes.



### L'an 593

Childebert II meurt à l'âge de 25 ans, ses 2 fils Théodebert II de 11 ans et Thierry II de 9 ans, de nouveau un partage de royaume dont Brunehaut la grand-mère des 2 nouveaux rois assurera la gouvernance.

### L'an 603

Le roi **Clotaire II** séjourne dans la villa de Chelles. **Gaugéricus** (Saint Géry) évêque de Cambrai vient y rencontrer le roi. Arrivé à Chelles, celui-ci apprend que 2 enfants prisonniers, du maire du palais Landericus, vont être exécutés...

Les princesses pieuses rivalisent de zèle pour fonder ou doter des abbayes dans lesquelles elles viennent parfois chercher la paix et l'oubli de leurs maux, en temps de veuvage ou de disgrâce ; La femme de Clovis II, **Bathilde** relève l'abbaye de Chelles ; sa mère **Nanthilde** contribue par son influence à la fondation de l'abbaye de Saint-Maur.



Abbaye de Chelles - Dessin de Testar – Gravure de Le Petit – 1834 –

### L'an 606

L'usage des cloches s'établit sous le pontificat de **Boniface III**, pour annoncer aux fidèles les solennités, et les exercices du culte.

### L'an 613

Clotaire II établit dans les royaumes des maires du palais, qui en étaient originairement les intendants dont la tâche essentielle consistait à surveiller la bonne marche du palais, à l'approvisionnement, à le nourrir, mais aussi à diriger le personnel.

Il est le chef et le représentant des Grands auprès du roi : il doit préserver leurs privilèges.

Par la suite, ils abusèrent de leur autorité jusqu'à usurper la puissance royale.

### L'an 614

Après le supplice de Brunehaut, Clotaire II demeure le seul descendant de Clovis, il gouverne tout le royaume Franc se faisant payé tribut par les peuplades germaniques. Mais il n'est qu'un jouet entre les mains de l'aristocratie franque. A la tête des 3 anciens royaumes : Austrasie Neustrie, Bourgogne, le *major domus* ou maire du palais est tout puissant.

Le roi **Clotaire II**, réunit dans la ville de Lutèce, 2 assemblées, l'une composée d'évêques, il en viendra 70 qui se réuniront en concile dans la basilique Saint-Pierre, et l'autre composée de grands seigneurs ou seront prises des ordonnances pour tout le royaume sous le nom de capitulaires.

Le 18 octobre faisant suite à ces délibérations Clotaire II rend l'édit de Paris qui comporte 27 articles, dont le préambule précise : *il s'agit d'une ordonnance de bonne et sage police prise en vue de corriger ce qui avait été fait et ordonné contre l'ordre et la raison avec l'aide du Christ...*

L'Édit de Paris tend à assurer la paix. Il ne met pas le roi en tutelle, les articles ont pu être délibérés par le concile, et l'assemblée des grands du royaume.

### L'an 617

Le roi Clotaire II réunit les grands du royaume de Bourgogne à Bonneuil-sur-Marne, et confirme le pouvoir du maire du palais **Garnier**.

### 16 juillet 622

Date de naissance d'une nouvelle religion. A cette époque, chez les arabes, les hanytes ou hommes pieux croyaient en un dieu et prêchaient la résignation à sa volonté, mais ce qui manquait à ce dieu c'était une nationalité, il y avait un dieu juif, pas un dieu arabe. **Mahomet** le comprit, ou plutôt le devina, le sentit, eut l'intuition que ce qui manquait aux arabes dans l'état intellectuel ou ils se trouvaient, c'était un dieu à eux, une religion qui les unirait dans un lien fédératif, un centre commun qui feraient de toutes ces tribus éparées comme des molécules roulant à travers le désert, une masse, un peuple, une nation.

Un vendredi - l'ère de l'hégire débute, les années en seront lunaires.

### L'an 629

Mort de Clotaire II âgé de 45 ans, il aura été un roi faible, jouet des Grands et des maires du palais.

Son fils **Dagobert** âgé de 25 ans lui succède.

L'an **631**

Installé à Paris, **Dagobert** s'entoure de conseillers ; **Dadon** ou encore Saint-Ouen : référendaire du roi, conservateur du sceau royal, et directeur de la chancellerie, ainsi que **Eloi**, fils d'un modeste orfèvre, qui sera trésorier du roi.

L'an **638**

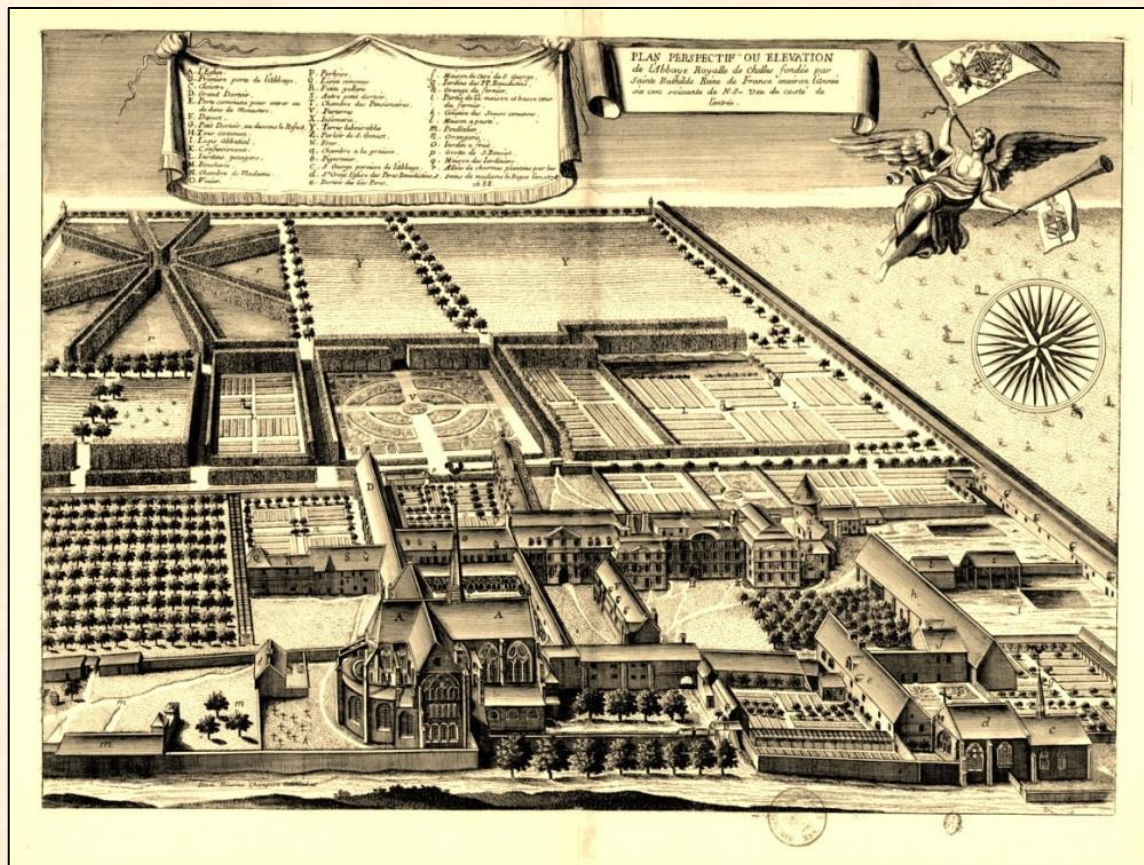
Dagobert fut le dernier roi qui habita le palais de Nogent-sur-Marne.

L'an **660**

**Bathilde**, mère de Clotaire III gouverna sans son fils avec beaucoup de sagesse, mais elle se retirera par dévotion dans le monastère de Chelles qu'elle avait fondé, et laissa le royaume à la merci du maire du palais **Ebroïn**.

L'an **675**

**Childéric II** roi de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne gouverne si brutalement qu'il s'aliène les grands de Neustrie. Il va jusqu'à faire fouetter un leude Neustrien du nom de **Badillon**. Un complot est tramé contre lui et alors qu'il chassait dans la forêt de Lognes, il est assassiné par Badillon. Il n'avait que 25 ans. Badillon coupable d'avoir tué un sanglier que le roi voulait abattre, fut attaché à un pieu et cruellement battu de verges. Les grands de Neustrie résolurent de traiter en tyran celui qui les traitait en esclaves, ils l'attendirent dans la forêt de Lognes et Badillon le poignarda de sa propre main ; ajoutant à la barbarie la vengeance, il égorgea, dans son palais de Chelles, la reine Bilihilde et son fils.



Abbaye royale de Chelles. Extrait du Monasticom de Dom Germain.

L'an **680**

Ebroïn est assassiné, Pépin II maire et duc d'Austrasie reconnaît Thierry III comme seul roi des Gaules.

13 décembre **710**

Ou il est cité l'église de Saint-Martin :

*Adverses du maire du palais Grimoald II, comte de Paris adjuge à l'abbaye de Saint-Denis, la totalité des revenus de la foire ou marché de la Saint-Denis qui se tient le 3 octobre, foire qui se tenait dans le bourg de Saint-Denis, et avait été transférée dans la cité de Paris entre les églises de Saint-Martin et Saint-Laurent...*

L'an **714**

En décembre mort de **Pépin** d'Herstal, maire du palais de tous les royaumes francs. Cet homme avait pour fonction de nourrir et d'entretenir la cour. Riche et redouté son autorité de tuteur des souverains s'imposera.

L'an **720**

**Thierry IV** dit de Chelles, fils de Dagobert II et arrière-petit-fils de la reine Bathilde succéda par l'entremise de Charles **Martel** à Chilpéric II sur le trône à l'âge de 7 ans ; on comptait alors en nuits et non en jours.



L'an **739**

Le pape Grégoire III envoie en cadeau à Charles **Martel** les clefs du tombeau des saints apôtres, avec en arrière-pensée, l'intention d'en faire, probablement, le futur défenseur.

Samedi 25 octobre **732**

Dans la région de Poitiers, Charles Martel allié de circonstance au duc **Eudes** d'Aquitaine met les Sarrazins en déroute après la mort de leur chef l'émir d'Andalousie Abd al-Rahman ibn Abd Allah. Ce sera la fin de l'invasion de la Gaule par les Sarrazins. La victoire de Poitiers donne à Charles Martel un prestige extraordinaire, il en profitera pour renforcer son pouvoir sur la Gaule entière, il ne ménagera pas les Grands et l'église, qui a la faveur des troubles s'étaient accaparés des domaines fonciers, et distribués à des laïcs indignes des charges ecclésiastiques.

Charles confisquera tous les biens usurpés.

L'an **751**

**Pépin le bref**, ainsi nommé par sa petite taille, est élu roi en Francia, l'auteur des annales royales des Francs nous renseigne sur la légitimité royale donnée par l'église qui se porte ainsi garante de la royauté carolingienne.

L'an **758**

Pépin confirme par une charte, la tenue de la foire de Saint-Denis au Lendit, *forum indictum*, ou le marché des peuples qui se prolongera durant 4 semaines pour permettre à tous les marchands du royaume d'y assister.

L'an **768**

Pépin à l'article de la mort décide de partager ses états entre ses 2 fils Charles et Carloman.

**Alcuin** citera en oraison funèbre :

*Tout le peuple sait pour quels triomphes, ce très noble vainqueur est honoré, combien il a étendu les frontières de notre empire avec quel dévouement il a organisé la religion chrétienne dans son royaume, et tout ce qu'il a fait pour la défense de la Sainte-Eglise auprès des nations étrangères. ...*

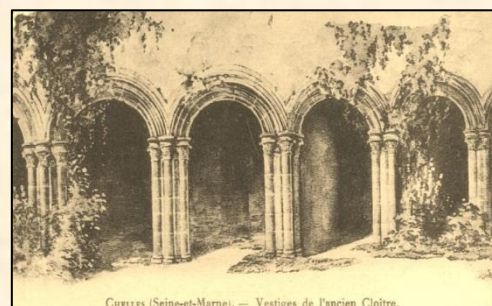
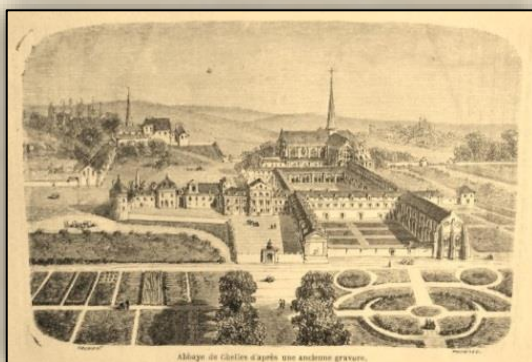


Noisy sera du royaume de **Carloman**.

La dynastie des carolingiens avec Charles I<sup>er</sup> dit **Charlemagne**, Carolus Magnus, le grand empereur : devenu roi de France par la spoliation de ses neveux, et empereur d'occident par la conquête.

L'an **770**

Gisèle, sœur de Charlemagne, entre au monastère de Chelles à l'âge de 13 ans. Charlemagne aimait beaucoup sa sœur, et venait souvent la voir, il ne lui refusait rien de ce qu'elle demandait pour embellir l'abbaye.



## L'an 782

Charlemagne fit à Verden décapiter 4 500 normands.

**Michelet**, dans son histoire de France rapporte que :

*Lors des conquêtes de Charlemagne, ses armées furent suivies par une armée de prêtres, tout le pays, disent les chroniques, fut partagé entre les abbés et les évêques. Pendant que les prêtres règnent, convertissent et jugent, pendant qu'ils poursuivent avec sécurité cette éducation meurtrière des barbares. **Witiking** descend du Nord, encore une fois pour tout renverser. Une foule de saxons se joint à lui. Cette bande intrépide défait les lieutenants de Charlemagne près de Sonnetal, et quand la lourde armée des francs vint à leur secours, ils avaient presque disparu. Ils en restaient pourtant 4500 qui furent retenus prisonniers. Les conseillers de Charlemagne virent dans ces captifs que des criminels coupables de lèse-majesté, et leur appliquèrent la loi...*

## L'an 789

Dans ses capitulaires, **Charlemagne** ordonne la destruction des pierres érigées, et l'abolition des usages de réunion autour d'elles. Il institue le chant grégorien, il établit une école dans son palais, laquelle devint le modèle de plusieurs autres.

## L'an 793

*Il y eut une grande famine. On avait trouvé tous les épis de blé vides, et l'on avait entendu en l'air plusieurs voix de démons qui avaient déclaré qu'ils avaient dévoré la moisson parce qu'on ne payait pas les dîmes aux ecclésiastiques.*

*Il fut ordonné le paiement pour l'avenir...*

Que le clergé soit assisté par les diables tient du surnaturel.

## L'an 798

**Charlemagne** ordonna la révision de la loi salique (*Pactus antiquior*) et celle-ci reçut le nom de *Lex Salica reformata*. Suivant la coutume des germains, les fils se partageaient les vastes domaines de leur père.

## L'an 799

Les hommes du Nord n'ont pas oublié la guerre de religion engagée par Charlemagne, contre eux. Lors de leurs nombreux raids en France, ils attaquent les églises, les cloîtres et autres abbayes n'hésitant pas à massacrer les religieux, et piller les reliques sacrées.

**Montesquieu** dans son ouvrage : *l'esprit des lois*, reprend :

*Les hommes du Nord attribuaient aux ecclésiastiques la destruction de leurs idoles ...*

## L'an 800

A la Noël à Rome, le pape **Léon III** couronne Charlemagne empereur de l'empire romain chrétien. On invente une nouvelle écriture la minuscule caroline dans les ateliers de copie les *scriptoria* épiscopaux.

## L'an 802

Les grands propriétaires investis de la toute-puissance royale pouvaient abuser de leurs pouvoirs. Charlemagne les fit surveiller par des envoyés temporaires, les *Missi Domini* qui deux par deux, un Comte et un évêque contrôlent l'administration Comtale dans le cadre d'un *missaticum*, Il s'agissait de clercs et de laïques investis pendant le temps de leur mission de la toute-puissance royale pour rendre la justice, s'enquérir des besoins du peuple et corriger les abus. Charlemagne en fit une institution régulière.

Ils durent faire 4 tournées annuelles d'un mois chacune et adresser à l'empereur un rapport chaque printemps. Gênante pour les Comtes et les évêques, cette institution fut un des bienfaits du règne de Charlemagne.

## L'an 805

Charlemagne pour arrêter les entreprises des faux-monnayeurs, interdit la fabrication des monnaies, en tous lieux autres que son palais. *Capitularia Baluzii*.



## L'an 807

**Burchard**, le 1<sup>er</sup> connétable connu : Charlemagne l'envoya en Corse, pour défendre l'île contre les attaques des Maures.



Apparaissent les premières lois somptuaires qui règlent le prix des étoffes, et qui distinguent l'état et le rang des particuliers par rapport à leur habillement. Il institue le service militaire, Charles décide que celui qui possède au moins 3 manses devra s'armer et gagner l'ost. Un manse en Ile-de-France représente une maison de campagne avec ses dépendances, et ses terres arables.

Les 4 fils **Aymon** : Le duc Beuves d'Aigremont (frère d'Aymon duc de Dordogne), occis Lohier, fils de Charlemagne, les neveux du Duc ; Regnaut et son fidèle cheval Bayard, Allard, Guichard et Richard firent outrage à Charlemagne, celui-ci entrepris de se venger, il fit le siège pendant 13 mois de leur château de Montfort dans le bois des Ardennes.

#### L'an 809

Les maures envahissent la corse.

#### L'an 812

Par un capitulaire, Charlemagne prescrit d'inventorier les biens des évêchés, et des abbayes.

La chasse sera interdite aux ecclésiastiques.

#### L'an 814

Mort de Charlemagne qui aura œuvré pour l'enseignement du latin comme vecteur d'union entre les peuples de son empire.

#### L'an 816

Le Comte de Paris, **Begon** obtient du roi Louis *le débonnaire* pour Fossatus in pago Parisiaco in loco dicitur Fossatus des terres à Petit-Bry, et le village de Neuilly-sur-Marne pour enrichir l'abbaye de Saint-Maur...

Si l'immensité des terres qui furent alors accordées aux monastères peut surprendre, il est à considérer que l'état inculte de ces terres était moins d'enrichir les moines, que les charger du travail pénible, et insalubre du défrichement, de l'assèchement des marais, et de la mise en culture.

#### L'an 820

Vinrent les hommes du Nord (Normands) pour piller, incendier, ravager et porter la terreur, ils ont voulu remonter la Seine, et ils furent chassés de la Neustrie.

Revenus en nombre sous la direction de **Ragnar Lodbrog** en 845, ils s'avancèrent à Pâques jusqu'à Paris. Cependant qu'en mars une autre troupe de pirates, sous la conduite de **Ragenaire**, venant directement du Danemark, entre dans la Seine avec 120 vaisseaux. Le roi **Charles le chauve** ne pouvant les repousser par la force, négocia une rançon de 7.000 livres pour prix de leur départ.



Le denier est la 1<sup>ère</sup> monnaie frappée par un atelier royal conformément à l'édit de Pîtres par le roi Charles II, le chauve, roi des Francs et empereur d'occident qui était l'un des petits-fils de Charlemagne.

#### L'an 825

Il y eut en ce temps-là, de fortes précipitations de grêles, suivie d'importantes épidémies de peste générale en France, et en Allemagne.

#### L'an 843

L'empire de Charlemagne est mort, le poète **Florus** écrit :

*Hélas ou est-il cet empire qui s'était donné pour mission d'unir par la foi des races étrangères, et d'inspirer aux peuples domptés le frein du salut ? [...] . Au lieu d'un roi, il y a un roitelet ; au lieu d'un royaume, des fragments de royaume...*

Francia occidentalis, media et orientalis.

Seule la Francia occidentalis survivra pour devenir le royaume de France.

#### L'an 845

Le 28 mars, veille de Pâques, les hommes du Nord arrivent à Paris, et y entrent sans résistance, car les habitants avaient préféré fuir. Tous les monastères aux environs étaient également abandonnés : celui de Saint Germain fut pillé et brûlé.

### Aimoïn cite, plus de détails, lors de la prise de Paris :

*Sortis de leurs vaisseaux, ils se répandaient au loin dans les campagnes, massacraient une grande multitude des deux sexes, brûlaient les villages, les monastères, les églises, et exerçaient contre le peuple de dieu tous les excès d'une fureur sans bornes...*

L'an **844**

À l'époque de l'invasion des Normands le siège épiscopal de Bayeux était occupé par un saint évêque et confesseur dont la tête devait tomber sous le fer des persécuteurs.

Le martyr de Saint-**Sulpice**, 22<sup>ème</sup> évêque de Bayeux sera honoré par les habitants de la paroisse de Livry.

A FURORE NORMANNUM LIBERA NOS DOMINE...

L'an **846**

Les évêques donnent à **Charles le chauve** des conseils sur la manière de relever sa dignité et sa puissance :

*Beaucoup de domaines publics, vous ont été enlevés, tantôt par la force, tantôt par la fraude, et parce qu'on vous a fait de faux rapports ou adressé d'injustes demandes, on les a retenus...*

L'an **853**

Le concile de Soissons admit **Burchard** à l'épiscopat.

**Charles, le chauve**, consulta le concile sur les instructions qu'il donnerait à ses envoyés :

*Que nos envoyés prennent garde si les seigneurs prennent mal quand les évêques ou leurs serviteurs frappent de verges leurs serfs pour les corriger ; qu'ils sachent qu'alors ils seront soumis à notre ban, et à un rigoureux châtement ...*

L'an **857**

L'édit de Mersen marquera le seuil de la féodalité ! **Charles, le chauve**, déclare que tout homme libre devait se choisir un seigneur. Il n'y eut plus de salut que dans la recommandation, qui mettait les pauvres, et les faibles sous la dépendance des plus riches, et des plus forts.

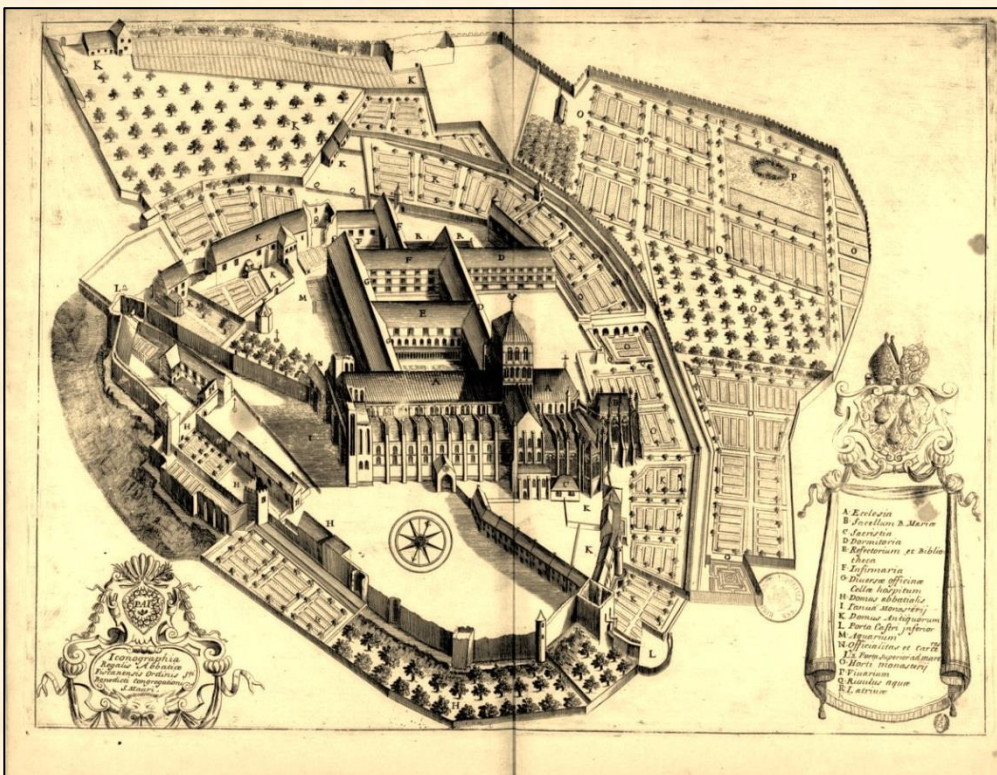
La fameuse assemblée connue sous le nom d'*Adnontiation*, en forçant le bas peuple de se recommander à un seigneur, assujettit tous les hommes libres au servage commun.

### La vie dans un grand domaine à cette époque :

*La villa au centre de laquelle se trouve la cour seigneuriale, avec la maison du maître et ses nombreuses dépendances, les logements des esclaves, les écuries, les étables, les greniers, les ateliers artisanaux, la chapelle privée.*

*La maison dans la plupart des cas est pourvue d'un étage, celle-ci est souvent bâtie en bois sur des solins de pierre. Les autres bâtiments de bois et torchis couronnés avec des toits en chaume. La cour est entourée d'une haie ou d'une palissade qui la protège des bêtes sauvages. À l'écart on trouve les habitations des paysans qui ne forment pas encore un village.*

*L'habitat rural formé de petites cours clôturées n'est pas fixe, il est sujet à démontage, et remontage selon les lieux, et les époques. Le grand domaine se compose de réserve, formées de terre directement exploitées par le seigneur et les tenures confiées à des paysans libres pour les colons ; demi-libre pour les lides ou non-libre pour les serfs. Le maître exige des corvées de tous les tenanciers du manse composé de la cour et de l'ensemble des terres permettant la vie d'une famille paysanne, chacun d'eux doit travailler sur la réserve seigneuriale durant 2 à 3 jours par semaine, ces corvées s'ajoutent à des redevances en nature ou en argent payées à date fixe.*

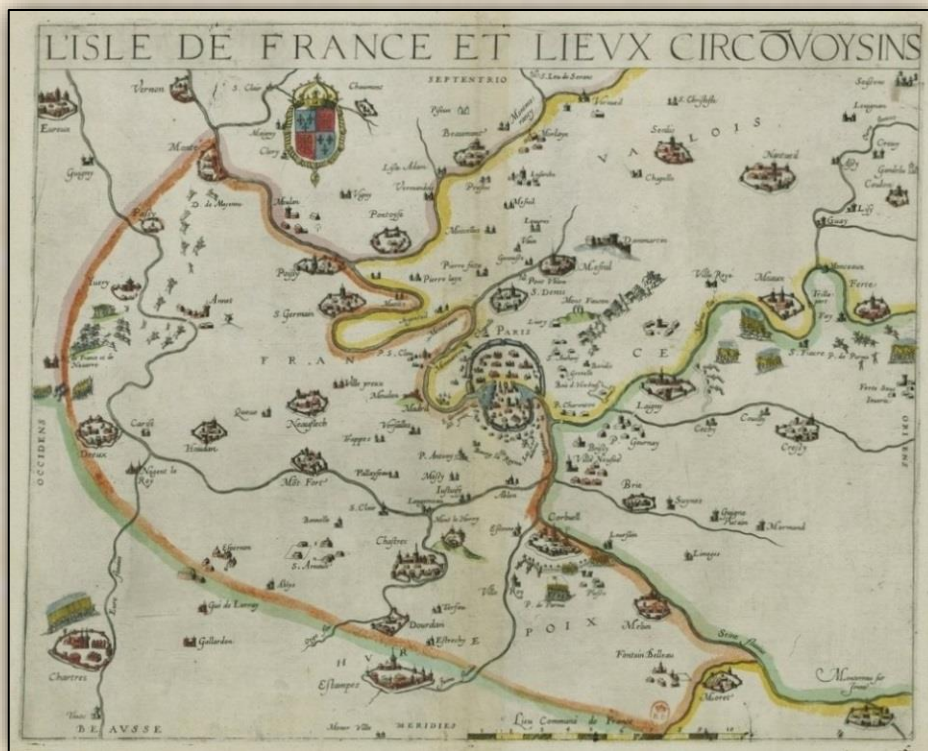


L'an **855 à 861**

Les Normands portèrent leurs ravages au-delà du grand pont. Les danois, et les normands restèrent plus d'une année au monastère de Saint-Maur-des-Fossés. Les Normands entrèrent dans Paris, rompirent le grand pont, et remontant la Marne allèrent piller l'abbaye de Saint-Maur, les villes de Meaux, et de Lagny.

Abbaye de Saint-Maur.





-éditeur J.Le Clerc – exc. - 1619 -

L'an **860**

Cette année-là l'hiver fut terrible, Le vin gela dans les contenants.

Mai **861**

Charte rédigée au monastère de Saint-Denis, approuvée par **Charles le chauve**, pour la donation que le comte de Paris **Begon** avait faite au monastère de Saint-Maur de biens qu'il tenait.

L'an **862**

La ville de Meaux fut pillée et incendiée par les Normands.

L'an **864**

L'édit de Pîtres (ou Pistres) - dans l'actuel département de l'Eure - interdisait d'élever des fortifications sans le consentement royal. Sous la 1<sup>ère</sup> dynastie, les seigneurs avaient rarement fortifié leurs châteaux parce que les peuples germaniques conservaient une haine pour les enceintes de murailles. Le roi **Louis** le Bègue ne put s'opposer à ces riches propriétaires qui se fortifièrent chez eux. La possession de vastes campagnes, qu'ils avaient considérées sous le seul rapport de leurs revenus, devint un moyen d'augmenter leur puissance. La permission arrachée au monarque, ils l'accordèrent à leur tour à leurs vassaux, et les châteaux s'élevèrent par milliers.

Le droit rendu à tous les sujets de l'empire de pourvoir par eux-mêmes à leur propre défense eut pour résultat de rendre impossible les effroyables dévastations des envahisseurs Normands, et autres...

#### On lit dans les Capitulaires :

*Nous voulons et ordonnons expressément que quiconque, dans ces derniers temps, aura fait construire sans notre aveu des châteaux, des fortifications et des haies, les fassent entièrement démolir d'ici aux calendes d'août, attendu que les voisins et les habitants des environs ont à souffrir de là beaucoup de gêne et de déprédations. Et si quelques-uns se refusent à démolir ces travaux, que les comtes, dans les comtés desquels ils ont été construits, les fassent démolir eux-mêmes.*

*Et si quelqu'un leur résiste, qu'ils nous en informent sur le champ. Et si les comtes négligent de nous obéir en ceci, qu'ils sachent que, selon ce qui est écrit dans ces capitulaires et dans ceux de nos prédécesseurs, nous les manderons auprès de nous, et nous établirons dans leurs comtés des hommes qui veuillent et puissent faire exécuter nos ordres...*

Juin **877**

Le capitulaire de Kiersy (Quierzy-sur-Oise) proclame l'hérédité des bénéfices, et des offices. Dès lors la féodalité s'empare du sol ; l'aristocratie des grands propriétaires : quiconque possède est seigneur : **NOBILIS**, et sur son fief, maître du ciel et de la terre, quiconque ne possède pas est serf.

Dans le capitulaire, le roi **Charles** le chauve prend soin de déterminer celles des forêts royales ou son fils ne pourra chasser en aucune manière.

L'an **878**

Retour des normands qui occupèrent le pays, et s'installèrent au monastère de Saint-Maur-des-Fossés.

L'an **884**

La partie de la Neustrie étendue depuis Pontoise jusqu'à Montereau fut érigée en duché, en faveur de **Hugues** l'abbé.

L'an **885**

Septembre - Invasion des Normands : 700 embarcations aux dires d'**Abbon**, moine de Saint-Germain, ceux-ci remontèrent la Seine avec 30.000 hommes venus du Danemark **Siegfried** fit le siège de Paris. Après avoir vainement assiégé Paris fortifié, ils incendièrent les abbayes suburbaines de Saint-Germain et de Sainte Geneviève. Ils assiégèrent pendant 17 mois, l'enceinte fortifiée en bois de l'île de la cité à Paris qui était placée sous l'autorité de **Eudes**, Comte de Paris et de l'évêque **Gauzlin**, ceux-ci en dernier recours demandèrent l'aide du roi **Charles le Gros**.

En octobre **886**, Celui-ci négocia et acheta la levée du siège par la remise d'un tribut de 700 livres d'argent à titre de *danegeld*.

La France resta sans chef, en proie aux barbares, et déchirée par quelques seigneurs trop fiers et trop puissants pour déférer à l'autorité de **Hugues** l'abbé (tuteur de Charles le simple), dans tout ce qui était contraire à leurs intérêts ou à leurs caprices.

#### Aux dires du chroniqueur Réginon :

*Les royaumes Francs de France, d'Allemagne et d'Italie se séparent pour toujours ; Les royaumes qui ont obéi à sa domination, privés d'héritier légitime, se désagrègent et se séparent les uns des autres suivant leurs frontières ; ils n'attendent point leur seigneur naturel, et chacun d'eux se dispose à choisir un roi tiré de ses entrailles. Il en résultera de grandes guerres...*

L'an **900**

Les chevaux verront l'apparition des fers qui leur permettront de courir mieux, et plus longtemps ; suivra le collier d'attelage.

L'an **901**

Toujours les guerres intestines entre les grands du royaume que la faiblesse du roi Charles *le simple*, ne peut empêcher.

L'an **905**

Mort d'**Eudes**, celui-ci recommanda de laisser la couronne de France à **Charles III le simple**, pour laisser respirer le royaume, et clore les rivalités. On s'étonne qu'il y eut encore à piller dans ce royaume si dévasté.

L'an **911**

L'incursion de **Hroff** ou **Rollon**, chef des Normands sera scellée par le traité de Saint-Clair-sur-Epte entre **Charles III le Simple**, et Rollon à qui sont accordés les territoires entre l'Epte et la mer en échange de l'arrêt des pillages. Le traité, créait un fief héréditaire, et consacrait légalement l'existence de la féodalité.

Cette région deviendra plus tard le duché de Normandie.

L'an **946**

Noisy fait alors partie de la seigneurie de Gournay, donnée par **Hugues le Grand**, père d'Hugues Capet, au seigneur **Aimon I<sup>er</sup>** de Corbeil, en cadeau de noce lors de ses épousailles avec Elisabeth le **Riche**, dame de Sceaux en Gâtinais, et de Larchant. Le tout sera rattaché à la Chastellenie de Chelles.

L'an **986**

Enlèvement de la chapelle de Livry des reliques de Saint-Sulpice ; de Normandie, elles se retrouvèrent au monastère de Saint-Ghislain en pays de Hainaut.





- Chastellenie de Chelles .-

### L'an 975

La disette fut si terrible que les hommes se nourrissaient d'herbes.

Vers la fin de la seconde dynastie, un nouveau genre de possession s'établit sous le nom de fief dont l'origine latine serait *Foedus*, alliance.

Les Ducs ou Gouverneurs des Provinces, les Comtes ou Gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affaiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur maison des titres, qui jusque-là, ils n'avaient possédés que leur vie durant.

Ayant usurpé également les terres et la justice, ils s'érigèrent eux-mêmes en seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étaient que les magistrats ou militaires ou civils, soit les deux ensemble.

Par-là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans le pays, auquel on donna le nom de suzeraineté :

*Mot dit **Loyfeau**, qui est aussi étrange que cette espèce de seigneurie est absurde...*

La noblesse ignorée en France jusqu'au temps des fiefs, commença avec cette nouvelle seigneurie, en sorte que ce fut la possession des terres qui fit les nobles.

Les fiefs étaient d'étendues variables, comme les *villae* romaines et mérovingiennes ; les fiefs incluait : les terres arables ; prés ; vignes ; bois ; pressoirs ; moulins ; églises ou chapelle, et les serfs.

Le seigneur se réservait la jouissance directe d'une partie de ses terres, c'était son domaine que les paysans exploitaient au moyen de la corvée ; les autres terres, distribuées à des personnes étaient des tenures.

Les tenanciers nobles étaient les vassaux ; quant aux tenanciers non nobles, ils étaient comme nos locataires ou nos fermiers avec une location perpétuelle assortie d'une redevance fixe ou *cens*.

Seuls les seigneurs féodaux pouvaient s'arroger le droit de culture, les clos qu'ils faisaient fructifier sous la responsabilité d'un closier à demeure sont cités dans le polyptyque de l'abbé **Irminon**.

L'habitat se groupe et se sédentarise autour de l'église paroissiale, ou les paysans trouvent un refuge matériel, et une protection spirituelle ; à l'abri des murs de l'église, ils sont sous l'aile protectrice du Saint Patron et des morts qui reposent désormais dans l'enclos paroissial.

La famille **Le Riche de Paris**, seigneur de Noisy, fut sans doute une fidèle alliée de la dynastie Capétienne, car sous le règne d'Hugues Capet, et de ses premiers successeurs, on la voit occuper la plupart des postes militaires dont elle se fit bientôt des charges héréditaires.

Elle eut des possessions autour de la plupart des résidences royales.

***Histoire des Français** - par J.-Cl. Simon de Sismondi. Treuttel éditeur et Wurtz libraire -1823.*

*Une 3<sup>ème</sup> période dynastique commence avec le sacre d'**Hugues Capet** à Reims, le 3 juillet 987. La dynastie nouvelle prit pour nom : les Capétiens, temps où la royauté fut anéantie en France, où le lien social fut brisé ; gouvernée par une confédération de princes rarement soumis à une volonté commune, et réunis par le seul système féodal...*

22 mai **987**

Dans la forêt d'Halatte, le jeune roi carolingien **Louis V**, âgé de 19 ans, étant à la chasse, fit une chute de cheval en poursuivant un sanglier, et y laissa la vie. L'absence d'héritier ouvrit la porte à une nouvelle dynastie les capétiens. Le plus puissant seigneur du royaume et duc des Francs.

1<sup>er</sup> juillet **987**

L'avènement au pouvoir royal d'Hugues **Capet**. Ainsi nommé car il portait la chape d'abbé de Saint-Martin de Tours.

Ce sont les seigneurs qui portent l'un des leurs sur le trône, affirmant ainsi l'apogée de la féodalité. Il sera accompagné par **Adalbéron**, l'archevêque de Reims, et son secrétaire Gerbert d'Aurillac, qui sera le pape de l'an 1000 : Sylvestre II.

Le fils d'Hugues Capet, **Robert II le Pieux**, ne doit son surnom qu'au repentir tardif magnifié par son biographe **Helgaud** ; il fit de nombreuses donations au clergé ;

**Henri I<sup>er</sup>**, son fils, fut aussi un grand fondateur de couvents, parmi lesquels le prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

*Il y eut dans ces temps, une grande famine accompagnée de peste...*

1<sup>er</sup> janvier **988**

Hugues Capet fit sacrer son fils Robert, et lui donna un conseil de régence pour exercer le pouvoir dans la part du royaume concédée à Robert, durant la minorité de celui-ci. Ce conseil se composait de 4 grands officiers de la couronne : **Burchard**, **Hugues** (vicomte de Meulan), **Ansoud Le Riche**, et de **Hugues** (comte de Dreux), leurs signatures sont au bas d'un diplôme du roi Robert, daté de la deuxième année de son règne.

L'an **990-992**



Ce sera une période de famine, suivie d'épidémie : la contagion des ardents.

L'an **994**

Un synode se tient dans la ville de Chelles au palais royal.

-Abbaye de Chelles-

20 avril **998**

Une charte du roi **Robert** dit *le Pieux* confirme les dons aux moines de l'abbaye de Saint-Maur, effectués par le comte **Burchard**, et l'évêque **Raynaud** du monastère des Fossés. De même dans ledit pagrus, il a été donné une église sise au bourg de Noisy sur les prières de **Gosselin**, vicomte de Meaux, qui la tenait de leurs bienfaits.

L'an **1000**

Le nouveau millénaire sera marqué par toujours plus de constructions d'édifices religieux. Le style roman qui sera supplanté par l'art gothique que les contemporains nomment :

Style français : Opus Francigenum.

Tous les religieux et hommes d'église engageaient les gens à leur donner leurs biens pour obtenir la rémission de leurs péchés. Craignant une catastrophe, à l'orée du nouveau millénaire, toute activité avait cessé.

Au chapitre XX de l'Apocalypse : il est cité :

*Les milles ans écoulés, Satan, relâché de sa prison, s'en ira séduire les nations aux 4 coins de la terre, par Gog et Magog, et les rassembler pour la guerre, aussi nombreux que le sable de la mer ...*